



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 19 décembre 2012** à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION	
Date	13/12/2012
Affichage	13/12/2012

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	25	8

THEME : URBANISME 3

**OBJET : REAFFECTATION
DE LA SUBVENTION
FNADT 2010.**

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

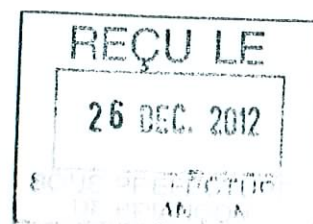
Etaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à CODURI Laetitia.
DUFOUR Maurice pouvoir à PETELET Renée.
PEYTHIEU Eric pouvoir à DAVANTURE Bruno.
BRUNET Pascale pouvoir à NICOLOSO Alain.
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
RAPANOEL Séverine pouvoir à FABRE Mireille.
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe.
ROUBAUD Sabin pouvoir à NUSSBAUM Richard.

Absents-Excusés :

GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, PEYTHIEU Eric, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, ROUBAUD Sabin.

Secrétaire de Séance : CODURI Laetitia.



Rapporteur : Aurélie POYAU.

La commune a sollicité une demande de subvention, en accompagnement du CRSD, sur la valorisation des sites fortifiés.

L'objectif recherché était de recourir à une mission d'accompagnement économique, de prospection d'investisseurs, de partenariat et de mécénat pour mobiliser des acteurs nationaux et internationaux face à la problématique urgente du sauvetage de ces sites.

Par Arrêté Préfectoral n° 2010 - 330 -7, en date du 26/11/2010, la commune a bénéficié d'une subvention d'un montant de 100 000 €.

La commune a réalisé des plaquettes de valorisation des sites fortifiés en 2012, et engagé au titre de cette subvention, un montant de 25 349,56 € TTC.

Cette subvention était initialement affectée au périmètre spécifique des sites des Forts du Randouillet et des Têtes. La commune ne souhaitant pas se porter acquéreur du Fort des Têtes, aucune action valorisant ce site n'est donc à entreprendre, et la commune a sollicité la Préfecture pour élargir le champ d'action de cette subvention à un projet concernant le Fort Dauphin ainsi qu'au projet de réhabilitation du secteur des casernes Berwick et Colaud.

Cette dernière demande s'inscrit dans la continuité du projet porté par le CRSD, et qui concerne le devenir du patrimoine militaire situé en plein coeur de ville.

La commune a également demandé une prorogation de délai d'un an pour la mise en oeuvre de ces actions.

Le plan de financement des actions proposées au titre de cette subvention est le suivant :

<i>Actions souhaitées</i>	<i>Missions</i>	<i>Type de procédure MP</i>
Fort Dauphin		
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	- Recherche d'investisseurs partenariats et mécénats - Réalisation d'un plan de financement opérationnel de reconversion du site - Valorisation et promotion du projet	Procédure adaptée
Marketing territorial		Durée de la mission d'accompagnement : 1 an Début de l'action : 01/2013
Secteur des Casernes		
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	- Elaborer une stratégie et un plan d'actions - Animer la concertation autour du Projet de requalification du secteur des Casernes - Projet Cœur de ville. - Elaborer des outils de communication autour du Projet	Procédure adaptée
Mission d'animation de la concertation		Durée de la mission d'accompagnement : 1 an
Mission de communication		Début de l'action : 01/2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :


- De valider les actions à mener au titre de cette subvention ;
- D'accepter le plan de financement ci dessus exposé ;
- De solliciter les subventions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;


- D'autoriser le Maire à procéder aux consultations et à la signature des marchés et contrats nécessaires à l'exécution de ces actions ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM



TRANSMIS LE 26 DEC. 2012
PUBLIÉ LE 26 DEC. 2012
NOTIFIÉ LE 27 DEC. 2012